



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le *16/04/2025*
 ID : 029-212902506-20250407-CM2025_024-DE

Conseil Municipal du 7 avril 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **25 mars 2025**

Affichage de la convocation : **25 mars 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le lundi 7 avril 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	01
Votants	12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBÉ Valérie, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, RIOU Guillaume, SALHI Gill, YVINEC Annie.
Etaient représenté(e)s : LÉVÉNEZ Yves (pouvoir à LÉVÉNEZ Marie-Renée), SCHWARTZ Muriel (pouvoir à DOUCEN Valérie).
Etaient absents : CARDINAL Marion, HOURMAND Thibaut.

Délibération CM 2025_024
Participation communale au financement de travaux privés

Madame le Maire rappelle que la Commune peut participer financièrement, sous certaines conditions, aux travaux privés réalisés par les particuliers dans le cadre de l'amélioration des accès ou des façades.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°025/2015 du 8 juin 2015 fixant les modalités d'attribution de la participation communale,
 Vu la demande présentée en Mairie et les pièces justificatives transmises,
 Considérant que les travaux réalisés permettent de valoriser le patrimoine et contribuent à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour (Mr Eric LE LOUARN n'ayant pas pris part au vote),

ACCORDE la participation financière suivante :

Demandeur	Travaux réalisés	Participation financière accordée par le Conseil Municipal
Mme Annick BOURLES	Ravalement extérieur	200.00 €

La secrétaire de séance,
 Annie YVINEC



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN